

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	14 septembre 2011	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 29 Présents : 29 Votants : 29
Date d'affichage de la convocation :	14 septembre 2011	



Séance du 26 septembre 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt six septembre deux mille onze à dix neuf heures, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant de Madame Miren MATIVET-KERBRAT), Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant de Monsieur Yves GENTY), Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY, suppléé par M. Yann CHANDIVERT
Madame Miren MATIVET-KERBRAT, suppléée par M. Mohamed BELKAID

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : prix de vente des bacs roulants

N°ADM /2011/46	Conseil communautaire du 26 septembre 2011
----------------	---

OBJET : prix de vente des bacs roulants

La communauté de communes du Jovinien a décidé de doter, contre paiement, en bacs pour les OMR et les emballages ménagers, tous les foyers producteurs.

Il est précisé que lorsque le logement est loué, la facture sera établie à l'ordre du propriétaire.

Vu que le bureau de la CCJ, réuni le 19 septembre 2011, s'est déclaré favorable,

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à 28 voix pour et une contre (M.LEAU),

DECIDE de fixer les prix de vente aux particuliers des bacs roulants comme suit à compter du 1^{er} octobre 2011:

Bacs 2 roues	Bacs non pucés	Bacs pucés
80 litres	26,00 €	28,00 €
120 litres	27,00 €	29,00 €
180 litres	35,00 €	37,00 €
240 litres	36,00 €	38,00 €
Fourniture d'une serrure pour bac 2 roues permettant l'ouverture automatique à la levée	19,00 €	

Bacs 4 roues	Bacs non pucés	Bacs pucés
660 litres	143,00 €	147,00 €
Fourniture d'une serrure pour bac 4 roues permettant l'ouverture automatique à la levée	19,00 €	

AUTORISE le président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au recouvrement.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 27/09/2011
date de publication : 27/09/2011

(Handwritten signature)